Communiqué de presse

Action Cœur de Ville 3 : La Banque des Territoires renouvelle son soutien aux villes moyennes en mobilisant plus de 4 milliards d'euros pour accélérer la revitalisation de leurs centres villes d'ici à 2032

Laval, le 6 novembre 2026.

Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires, a présenté ce jour, à l'occasion de la 8ème éditions des Rencontres Action Cœur de Ville organisées à Laval, les engagements de la banque pour la troisième phase du programme. Premier financeur d'Action Cœur de Ville, la Banque des Territoires y prend cinq engagements, destinés à accélérer la réalisation des projets dans l'ensemble des 244 villes du programme. Elle y consacrera 70 millions d'euros en ingénierie de projets, 4 milliards d'euros de prêts sur fonds d'épargne (Livret A, Livret de développement durable et Livret d'épargne populaire) et 230 millions d'euros en investissements, notamment dans les foncières de revitalisation.

Chiffres clés entre 2018 et 2026

7,3 milliards d'euros engagés sur les deux premières phases d'Action Cœur de Ville entre 2018 et 2026.

Près de **9 500** projets soutenus depuis 2018
Plus de **15 000** rencontres entre les équipes de la Banque des Territoires, les élus et leurs services

Action Cœur de Ville – phase 2 (2023 à septembre 2026) :
4,7 milliards d'euros engagés pour **4 300** projets
- **2,8** milliards d'euros de prêts
- **226** millions d'euros d'investissements en fonds propres
- **67** millions d'euros d'ingénierie, pour près de **900** études et missions
- **1,6** milliard d'euros engagé par CDC Habitat, dans **plus de 2 500** projets

87 % des villes du programme ont déjà bénéficié d'un prêt ou d'un investissement.

« *Les villes moyennes ont de l'avenir, et leurs centres en sont le premier atout. Depuis 2018, la Banque des Territoires est engagée sur tous les terrains à leurs côtés : nous y avons soutenu près de 9 500 projets dans le cadre d'Action Cœur de Ville. La troisième phase du programme sera celle de l'aboutissement. Nous mettrons nos moyens au service des projets les plus complexes et des villes qui en ont le plus besoin, pour que chacune fasse de son centre un lieu où l'on a envie de vivre, de travailler et d'investir* », déclare **Antoine Saintoyant, directeur de la Banque des Territoires**

Action Cœur de Ville 3 : cinq engagements pour accélérer

La troisième saison n'est pas une simple prolongation des deux premières phases du programme Action Cœur de Ville. Elle **s'appuie sur une évaluation approfondie de l'action menée depuis 2018**, qui montre que

partout, les projets avancent et entrent dans leur phase de réalisation. Les six années à venir seront celles de l'accélération.

1er engagement. Le cœur de ville, et au-delà quand c'est nécessaire. Le centre-ville reste la priorité. Mais lorsque c'est utile à sa dynamique, sur la mobilité ou l'adaptation au changement climatique par exemple, les moyens du programme pourront bénéficier aux territoires alentours.

2ème engagement. Davantage de moyens pour les villes les plus fragiles. Les villes qui font face à des trajectoires économiques ou démographiques difficiles bénéficieront, sur des critères objectifs et partagés, de ressources supplémentaires. Toutes les villes du programme continueront toutefois d'être accompagnées.

3ème engagement. Accélérer les projets les plus complexes. Foncier pollué, montages imbriqués, absence de marché : pour ces projets, la Banque des Territoires mobilisera des moyens dédiés. Au côté de moyens en ingénierie, une attention particulière sera accordée à la recherche de solutions innovantes, adaptées aux spécificités locales.

4ème engagement. Quatre priorités.

1. **L'habitat**, en renouvelant le partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sur l'habitat privé dégradé et en mobilisant plus encore CDC Habitat.
2. **Le commerce et les services** : poursuite du cofinancement des managers de commerce, et renforcement des foncières de redynamisation, avec l'ambition qu'aucune ville du programme n'en soit dépourvue.
3. **Le développement économique,** pour accompagner le maintien d'une activité économique locale et accompagner les villes concernées par la réindustrialisation
4. **La transformation écologique**, de l'adaptation au changement climatique à la renaturation des centres-villes.

5ème engagement. Des moyens chiffrés pour toute la durée du programme. Pour la troisième phase, la Banque des Territoires mobilisera :

- 70 millions d'euros de subventions pour cofinancer l'ingénierie des villes : études, assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Elle mobilisera 4 milliards d'euros de **prêts**, d'une durée moyenne d'environ 30 ans.
- Elle investira enfin 230 millions d'euros en fonds propres, pour accompagner les projets locaux, notamment via l'investissement dans les foncières de revitalisation, pour en créer de nouvelles ou renforcer celles qui existent déjà.
 Ces leviers seront combinés au service de chaque projet.

Un impact mesurable sur le terrain

Les **villes moyennes** jouent un rôle central dans l'équilibre du territoire : elles concentrent, pour leur bassin de vie, les emplois, les services publics, les équipements de santé et les commerces. Leurs centres ont pourtant connu, au cours des dernières décennies, un **affaiblissement marqué** : départ des habitants vers la périphérie, dégradation de l'habitat ancien, vacance des locaux commerciaux face au développement des zones commerciales périphériques. Ces villes doivent en outre faire face à de **profondes transformations**, de l'**adaptation au changement climatique** à l'**évolution des modes de consommation** et des **mobilités**, avec des moyens humains, techniques et financiers trop souvent limités. Action Cœur de Ville leur apporte un cadre pour définir une stratégie de long terme, et les moyens de la mettre en œuvre.

À l'issue de la première phase, en 2022, 80 % des villes du programme Action Cœur de Ville avaient bénéficié d'un prêt ou d'un investissement. **L'objectif été porté pour la deuxième phase à 90 %**, seuil qui sera franchi d'ici la fin de l'année 2026. Au troisième trimestre, des villes comme Cayenne, Sarreguemines, Corbeil-Essonnes et Alençon ont ainsi bénéficié d'un premier financement. En tenant compte de l'ingénierie, 97,5 % des villes du programme ont fait l'objet d'au moins une intervention de la Banque des Territoires.

Les engagements ont presque doublé d'une phase à l'autre : 2,6 milliards d'euros avaient été engagés entre 2018 et 2022. En 2025, les prêts signés sur les territoires du programme, logement social compris, ont atteint 3,2 milliards d'euros, en hausse de 32 % sur un an. L'évaluation conduite en 2026 par la Banque des Territoires confirme l'effet d'entraînement de l'ingénierie : trois collectivités sur quatre ayant bénéficié d'un cofinancement d'études ont ensuite contracté au moins un prêt. **Les outils créés avec son appui**

s'inscrivent dans la durée : les trois sociétés d'économie mixte étudiées, dont celle de Mantes-la-Jolie, porteront à terme 38 opérations et 11 000 m² restructurés en centre-ville.

Ces moyens se traduisent par des **réalisations sur l'ensemble du territoire** :

Liste non exhaustive de réalisations :

- **Laval (Mayenne)** : réaménagement de la place du 11-Novembre, création d'une halle gourmande et d'une foncière commerce.
- **Chartres (Eure-et-Loir)** : un prêt de 41 millions d'euros sur quarante ans pour construire le Colisée, complexe culturel et sportif au pied de la gare.
- **Dole (Jura)** : une vacance commerciale passée de 14 % à un peu plus de 9 % entre 2018 et 2022, et la renaturation de l'entrée Est de la ville, dans le cadre d'un site pilote lancé en 2025.
- **Saint-Quentin (Aisne)** : des études cofinancées qui ont permis de trouver un opérateur hôtelier pour le Palais Art déco.
- **Charleville-Mézières (Ardennes)** : le projet de la Macérienne, au cœur de la démarche de sobriété foncière de la ville.
- **Grasse (Alpes-Maritimes)** : six immeubles du XVIIIe siècle, vides depuis sept ans, transformés en dix-sept logements sociaux, dont dix pour des étudiants.
- **Vichy (Allier)** : un renforcement du capital de la société d'économie mixte Vichy Habitat pour rénover les immeubles dégradés du centre ancien.
- **Dunkerque (Nord)** : une participation dans la foncière du littoral, qui rachète et loue des locaux commerciaux en centre-ville.
- **Mantes-la-Jolie (Yvelines)** : une étude cofinancée qui a permis de créer une société d'économie mixte dédiée au commerce ; une quinzaine de boutiques ouvertes grâce au concours « Mon centre-ville a un incroyable commerce ».
- **Haguenau (Bas-Rhin)** : un pôle d'échanges multimodal, d'une étude en 2018 à deux prêts pour réaménager les espaces publics et construire le parking.
- **Tarbes (Hautes-Pyrénées)** : la restructuration d'un foyer de jeunes travailleurs de 129 logements.
- **Mont-de-Marsan (Landes)** : un espace vert créé en plein centre, l'îlot Laulom, de l'étude au prêt.
- **Pau (Pyrénées-Atlantiques)** : un prêt de 20 millions d'euros sur trente ans pour lancer Febus, le bus à hydrogène.



Contact presse :

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts
Nathalie Police – nathalie.police@caissedesdepos.fr – 06 07 58 65 19

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.
Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

A propos du Fonds d'épargne et de l'utilisation des livrets d'épargne réglementée (Livret A, LDDS et LEP)

Au cœur des missions confiées par la loi à la Caisse des Dépôts, le Fonds d'épargne transforme une partie de l'épargne réglementée (Livret A, Livret de développement durable et solidaire et Livret d'épargne populaire) en prêts à long et très long terme, jusqu'à 80 ans. Ces prêts, déployés par les directions régionales de la Banque des Territoires, financent des programmes d'intérêt général en faveur de l'économie responsable et de la transformation écologique (TEE) désignés comme prioritaires par l'État : logement social, politique de la ville, investissements de long terme des collectivités locales, etc. Une partie des ressources est investie par la Caisse des Dépôts, de manière responsable en actifs financiers, afin de contribuer à la rémunération de l'épargne et d'assurer sa liquidité, tout en finançant l'économie.

caissedesdepots.fr/en

À propos du programme Action Cœur de Ville

Lancé en 2018 et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme Action Cœur de Ville vise à revitaliser le centre des villes moyennes en métropole et en outre-mer. Il réunit l'État, la Banque des Territoires, l'Anah et Action Logement, en lien avec l'association Villes de France.